



#2

ENTREPRISES

Les Cahiers

DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL



7 engagements
pour une route
plus sûre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



S'engager pour la sécurité routière de ses salariés, une démarche gagnant-gagnant

Le risque routier est la première cause de mortalité au travail, et pourtant c'est souvent le grand oublié des petites et moyennes entreprises. C'est un enjeu pour toutes les entreprises et la cause de près de 6 millions de journées de travail « perdues » chaque année. Alors que plus de 1200 entreprises ont déjà signé les 7 engagements en faveur d'une route plus sûre (voir encadré), nombreux sont ceux qui en méconnaissent encore les enjeux. Retour sur quelques exemples concrets qui allient engagement et pragmatisme.

Lors des trajets professionnels, un conducteur est tué tous les 3 jours. Les statistiques sont implacables, mais elles ne sont pas forcément connues des dirigeants. « **Il y a une connaissance qui est relative. Les dirigeants de PME n'ont pas forcément conscience que les accidents routiers sont la première cause de mortalité au travail** », nous livre Jérôme Foucault, directeur général de l'entreprise Roy. Beaucoup n'y pensent pas ou, absorbés par d'autres priorités, laissent ça de côté. Il faut alors attendre l'accident grave pour que la sécurité routière devienne une priorité, souvent portée par le dirigeant qui en fait un combat pour le bien-être de tous. Face à l'accidentalité, les PME sont confrontées à de vrais enjeux. Ingénieur conseil au sein de la Cramif*, Julien Tonner connaît bien les problématiques de la sécurité routière professionnelle. Il accompagne des structures de toutes tailles dans sa région. « **Il y a des seuils critiques. En dessous de 10 salariés, c'est une histoire personnelle. On ne veut pas que le gars qu'on connaît se tue au volant. Quand on a plus de 50 salariés, on est à un niveau où on peut plus facilement dégager de la ressource. Avoir une personne pour ça, s'appuyer sur le CHSCT... Mais entre 10 et 50 salariés, on est à mi-chemin. On ne peut plus tout contrôler et on n'a pas la capacité de recruter.** »

S'ENGAGER C'EST DÉJÀ AGIR

Pourtant, s'engager pour la prévention routière n'est pas qu'une question de moyens. Au départ, il y a d'abord une volonté. Une position claire, cohérente. De nombreuses entreprises ont ainsi choisi de marquer leur implication en signant les 7 engagements en faveur de la sécurité routière de leurs salariés. « **Cette signature, c'est un réel engagement** », nous confie James Byzery, responsable formation sécurité au sein de l'entreprise de transports

« Les dirigeants de PME n'ont pas forcément conscience que les accidents routiers sont la première cause de mortalité au travail. »


Jérôme Foucault
Directeur général des Établissements Roy

Salesky. Avant de conclure : « **La signer, c'est bien. Cela rappelle notre détermination. Mais ensuite, il faut la faire vivre.** »

Pour faire vivre cet engagement, il faut amener les collaborateurs à modifier leurs habitudes et à penser autrement. C'est vrai pour les salariés « roulants », mais c'est aussi vrai pour les personnels sédentaires. L'entreprise Salesky a mis en place un large plan baptisé « Hermès ». Une des mesures concerne les appels téléphoniques, les conducteurs ne devant pas utiliser leur portable au volant. En agences, les salariés qui doivent contacter les chauffeurs vérifient d'abord, à partir d'un logiciel, s'ils sont en cours de conduite, à l'arrêt ou en repos. Le pli a été pris, créant une sorte de réflexe aussi bien chez les « roulants » que chez les « sédentaires ». Aujourd'hui, plus personne n' imagine faire autrement et le budget téléphonique a même baissé !

On peut parler de cercle vertueux car ces changements ont des répercussions au-delà de la sphère professionnelle, comme le souligne Daniel Rosenberger, coordinateur santé et sécurité au sein de la direction commerciale produits frais de Danone. « **Si on arrive à être rigoureux au volant au travail, on le sera aussi dans un cadre privé. La personne conserve ensuite ces bons comportements et c'est bénéfique pour tous.** »

*Cramif : Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France.



« Le manager est audité sur la sécurité routière et la prévention comme sur le business. La santé est au même niveau que le résultat commercial. »

Daniel Rosenberger
Coordinateur santé et sécurité, Danone

DÉMULTIPLIER L'ACTION GRÂCE À DES SALARIÉS AMBASSADEURS

Cette évolution vertueuse demande du temps. En intégrant la prévention à la démarche des managers ou des personnes relais, on démultiplie l'action. Dans de grandes structures, les directeurs d'équipes, plus proches du terrain, peuvent jouer ce rôle. Les managers de la direction commerciale de Danone passent ainsi deux ou trois journées par mois sur le terrain, en binôme. Les moments de conduite sont l'occasion de rappeler les engagements en matière de distances de sécurité ou de non-utilisation du portable au volant. En fin d'année, le respect des consignes de sécurité routière dans leurs équipes fait partie de leur évaluation. « **Le manager est audité sur la sécurité routière et la prévention comme sur le business. La santé est au même niveau que le résultat commercial** », confirme Daniel Rosenberger.

Autre structure, autre dispositif : l'entreprise Salesky a choisi de nommer 8 « conducteurs référents ». Véritables ambassadeurs de la démarche, ces relais lui permettent de faire vivre Hermès sur l'ensemble du territoire.

Enfin, pour toutes les structures, l'organisation de journées dédiées à la sécurité routière reste un excellent moyen d'éveiller les consciences. Les petites entreprises pourront se rapprocher, localement, d'acteurs publics (par exemple, les Carsat) ou privés (par exemple, les assureurs) pour les aider à mettre en place ces manifestations et profiter de démarches existantes. Une dizaine de clubs entreprises sécurité routière ont également vu le jour en région, permettant d'échanger et de partager des bonnes pratiques.

7 ENGAGEMENTS

Plus de 1200 employeurs mobilisés pour la sécurité routière

S'engager pour la sécurité routière au travail est devenu un passage obligé dans les grandes entreprises comme dans les PME, mais aussi dans les administrations et collectivités territoriales. La prévention du risque routier est une des composantes sur lesquelles plus de 1200 employeurs se sont d'ores et déjà engagés en signant les 7 engagements en faveur d'une route plus sûre, lancés en octobre 2016. Par ce geste, ils ont choisi de faire de la sécurité et du bien-être de leurs salariés une priorité. Chaque mois, ils sont de plus en plus nombreux à rejoindre ce mouvement qui témoigne d'une prise de conscience ayant vocation à se propager.

Le manifeste comprend

7 engagements forts :

- ✓ Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- ✓ Prescrire la sobriété sur la route
- ✓ Exiger le port de la ceinture de sécurité
- ✓ Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- ✓ Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- ✓ Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
- ✓ Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

SE QUESTIONNER SUR SON ORGANISATION

Lutter contre l'accidentalité routière est aussi une question d'organisation. Anne-Sophie Valladeau, conseillère technique au sein de l'INRS, travaille sur le sujet depuis 6 ans. Pour elle, la prévention du risque routier repose sur 4 enjeux. **« Nous parlons des 4 managements. Le premier concerne la gestion du trajet, le deuxième le véhicule, le troisième les communications au volant et le dernier la compétence du salarié. »**

Le dernier point va bien au-delà du permis de conduire. Un salarié qui aura appris à conduire un type de véhicule ne sera pas forcément à l'aise au volant d'un autre. **« Berline et break ne se conduisent pas de la même manière. Chargé, le véhicule n'aura pas le même comportement sur la route, les distances de freinage, peuvent, par exemple, être augmentées »,** précise-t-elle. L'idéal est donc de former le conducteur sur son futur outil de travail. Car un véhicule c'est aussi ça : un outil de travail. Cela suppose un entretien quotidien, une formation à l'usage et un suivi des sinistres, même mineurs. **« Il faut débanaliser chaque sinistre. Comprendre comment et pourquoi cela s'est produit »,** nous explique James Byzery. Très investi dans la démarche, Salesky a ainsi mis en place un questionnaire de suivi de chaque incident, invitant le conducteur à indiquer quelles mesures correctives pourraient être mises en œuvre.

Reste la question de la gestion du trajet. La première réflexion à mener concerne certainement le déplacement lui-même. Est-il indispensable ? Le rendez-vous peut-il s'organiser à distance, par téléphone, par visioconférence... ? Est-il nécessaire d'envoyer un collaborateur sur un chantier un vendredi après-midi alors qu'il sera fatigué de sa semaine et pressé de rentrer chez lui ? Des questions qui ne sont pas simples et qui doivent être mises en regard avec les impératifs clients de chaque entreprise.

S'engager pour la sécurité routière peut rapporter gros !

La santé des collaborateurs d'abord ! C'est souvent le maître mot de l'entreprise qui s'engage pour la prévention du risque routier. Mais au-delà du bénéfice santé, une telle approche en apporte de nombreux autres. En effet, outre le coût humain, le risque routier est la cause de près de 6 millions de journées de travail « perdues » chaque année. S'engager permet donc de réduire les coûts afférents aux arrêts de travail tout en réduisant les cotisations assurance maladie, les postes d'assurance et de mutuelle. D'autres postes peuvent aussi baisser. Pros-

Signer les 7 engagements

peut être le point de départ d'une démarche de prise en compte plus globale de la sécurité routière au travail

S'engager pour la sécurité routière de ses salariés est donc une démarche complète et complexe. Il n'en reste pas moins que de petits gestes peuvent être facilement mis en place. S'engager est déjà une action à part entière. Une action qui a du sens et qui doit être faite avec volontarisme. Signer les 7 engagements peut être ce point de départ. L'occasion d'un échange au sein de l'entreprise et l'opportunité de se questionner sur son organisation. Une fois lancée, la démarche pourra être affinée, en prenant en compte chaque public et en organisant des actions spécifiques pour les « gros rouleurs » et une sensibilisation pour les « sédentaires ».

L'enjeu est de taille et les bénéfiques sont multiples : réduction des accidents du travail et donc des arrêts de travail, baisse des coûts des cotisations sociales et des primes d'assurance et surtout fierté des salariés. Car une entreprise qui s'engage c'est surtout une entreprise qui fait de la sécurité de tous sa priorité.

Tous les 3 jours
un conducteur est tué
à l'occasion d'un déplacement
professionnel

crire les déjeuners alcoolisés ou l'usage du téléphone au volant permet de réduire les budgets téléphone ou le montant des notes de frais. Et la réduction du nombre d'accrochages diminue d'autant les frais d'entretien des véhicules. Enfin, prendre soin de ses salariés c'est bon pour l'image. Dans l'entreprise, c'est souvent une source de fierté, et auprès de l'entourage un gage d'attractivité. **Qui n'a pas envie de travailler dans une société qui s'engage pour la sérénité et la santé de ses collaborateurs ?**

Jérôme Foucault

Directeur général des Établissements Roy

« Les comportements changent, c'est un travail dans la durée »

Spécialisés dans la production et la commercialisation de portails, les Établissements Roy ont choisi de s'engager pour la prévention des risques routiers. Une démarche qui se construit sur le long terme et qui tient à cœur à son directeur général, Jérôme Foucault. Actions spécifiques auprès des commerciaux, sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux addictions... Jérôme Foucault nous présente son plan d'action. Entre réalisme et cohérence, focus sur une entreprise qui s'investit au quotidien.



L'entreprise Roy a mis en place un plan d'action pour la sécurité routière. Pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est une démarche ciblée. Chez Roy, nous avons une majorité de salariés sédentaires

et 7 «roulants» (commerciaux, SAV, etc.). Quand nous avons commencé à parler de prévention des risques routiers il y a 4 ans, nous étions sur une démarche qui s'adressait à tous et très orientée sur les addictions. Nous avons ensuite recruté nos premiers commerciaux, et là nous avons développé une démarche spécifique pour eux, englobant, notamment, l'utilisation du portable au volant. Le mot d'ordre chez nous est très clair : on ne discute pas au volant. Le message en cas d'appel c'est « Je me gare et je vous rappelle dans 5 minutes » et c'est tout à fait compris. Il y a aujourd'hui une injonction de réponse immédiate. On confond réactivité et productivité. En fait, quand on répond à un client, on a souvent besoin de rechercher des informations dans son ordinateur. En prenant le temps de s'arrêter, non seulement on se protège, mais en plus on est plus précis. Au volant, on ne retient rien.

Comment avez-vous traité le problème des addictions ?

Nous sommes partis sur une démarche en 3 temps : information, accompagnement et contrôle. Cela signifie que nous avons commencé par informer nos salariés. Nous avons fait des formations et nous avons expliqué la responsabilité de l'employeur. Nous avons également fait plusieurs propositions d'accompagnement. Nous avons permis à nos collaborateurs de se mettre en relation avec des

spécialistes extérieurs qui pouvaient les aider. Ensuite, nous avons fait des contrôles. Les contrôles – et les sanctions – sont bien compris quand c'est fait avec sincérité et qu'on cherche d'abord à aider les gens. Cela fait 4 ans que nous communiquons sur les addictions et il y a eu une véritable prise de conscience. Les comportements évoluent petit à petit.

Quels enseignements tirez-vous de ces démarches ?

Tout d'abord, il faut être cohérent si on veut être compris. Nous sommes une entreprise qui s'engage contre les addictions et cela se vérifie jusqu'au remboursement des frais de nos commerciaux. C'est un petit aiguillon, mais nous avons décidé que les consommations d'alcool, invitations clients comprises, ne seraient pas remboursées. Le repas, oui, mais pas la bière du midi. Et c'est compris, ça marche, parce que c'est cohérent avec le reste. Ensuite, il ne faut pas oublier que nous sommes sur des temps longs. Les comportements évoluent progressivement, mais il faut revenir régulièrement dessus. Enfin, quand vous intégrez tout le personnel à la démarche, les gens se rendent compte que c'est sincère, qu'on prend soin d'eux. Ils en sont fiers.

Les Établissements Roy sont spécialisés dans la production et la commercialisation de portails, de portillons et de clôtures. L'entreprise regroupe 90 salariés, dont 7 salariés roulants.

—
Directeur général :
Jérôme Foucault

FOCUS

LA MAIF : UNE APPROCHE PRAGMATIQUE ET PÉRENNE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE PROFESSIONNELLE

Depuis plusieurs années, la MAIF se mobilise pour la sécurité de ses collaborateurs et leur qualité de vie au travail. La sécurité routière professionnelle fait naturellement partie des axes de mobilisation de l'entreprise qui s'investit à la fois en tant qu'assureur auprès du grand public et en tant qu'employeur auprès de ses collaborateurs. Responsable prévention des risques et santé au travail depuis 2012, Ioannis Dendrakis, témoigne d'une démarche pérenne et ciblée.



Ioannis Dendrakis

Pour la MAIF, la prévention des risques routiers professionnels est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est important de revenir régulièrement sur ce sujet ?

La sécurité routière professionnelle est une démarche de réflexion, d'action et d'amélioration continue qui nous oblige à rester humble. Il ne faut jamais considérer que c'est acquis et rester toujours actif. Nous devons profiter de toutes les occasions et opportunités pour revenir sur le sujet. Quand un accident survient, bien sûr, mais aussi dès qu'il y a de petites actualités liées à la vie de l'entreprise. Par exemple, nous avons profité des travaux d'aménagement du parking du campus de l'entreprise pour communiquer sur les bons réflexes à adopter en tant que conducteur et en tant que piéton.

Votre démarche est très complète avec des actions ciblées par public interne. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous organisons des actions de sensibilisation différenciées, et au fil du temps, nous les adaptons de plus en plus. Nous gagnons en précision.

Ainsi, pour les « gros rouleurs », nous proposons une formation spécifique tous les 4 ans. Nos collaborateurs partent durant une journée et demie et ils sont mis en situation, notamment sur des routes glissantes. Nos nouveaux collaborateurs, lors de leur parcours d'intégration, bénéficient de cette formation pour être sensibilisés aux dangers de la route. Pour l'ensemble de nos salariés, nous avons conçu un e-learning orienté sur l'écoconduite et le trajet domicile-travail. Nous travaillons par ailleurs sur les usages et les occasions qui les amènent à se déplacer.

Vous avez engagé une réflexion globale sur les déplacements de vos collaborateurs. De quoi s'agit-il ?

Nous cherchons à mieux organiser les déplacements, à donner des marges de manœuvre à nos collaborateurs pour que leur exposition sur la route soit plus faible. Nous nous posons des questions comme : « Est-ce qu'on peut éviter ce déplacement ? », « Est-ce que les moyens de transports en commun sont possibles ? ». La MAIF met tout en place pour limiter le nombre de trajets en voiture. C'est possible avec le télétravail ou avec les visioconférences. Ces questions, nous les abordons globalement en pensant à la fois organisation, coût et sécurité des collaborateurs.

« Dès qu'un nouveau salarié arrive dans l'entreprise, il bénéficie d'une formation pour être sensibilisé aux dangers de la route. »

Ioannis Dendrakis – Responsable prévention des risques et santé au travail, MAIF



UTILITAIRES LÉGERS : LES BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION



Moins d'1 dirigeant sur 5 classe le risque routier au 1^{er} rang des accidents mortels au travail (entreprises de moins de 50 salariés).

Source : enquête IFOP pour MMA en avril 2019

L'organisation du véhicule au profit de la sécurité et de la productivité

S'interroger sur les bonnes mesures à adopter pour rendre la conduite de ses collaborateurs plus sûre commence par l'organisation du véhicule.

Celui-ci doit être perçu comme un outil de travail à part entière, et donc régulièrement contrôlé et vérifié. Dans l'habitacle, chaque outil peut devenir une arme. L'adage «Sauvé par sa ceinture, tué par son marteau» est vrai. L'organisation se réfléchit en amont selon les spécificités de chaque métier. Le bénéfice est double : éviter l'accident tragique lié à la projection d'un objet, mais aussi gagner du temps. Un principe qui se vérifie dans tout véhicule, quand on sait qu'à 50 km/h le poids de tout objet – caisse à outils ou ordinateur portable – est multiplié par 40 en cas de choc. Deuxième avantage, des outils rangés sont trouvés plus rapidement. Une somme de temps gagné qui en fin de journée évitera des retards et donc du stress.

BIEN ARRIMER LES CHARGES



« JE NE TÉLÉPHONE PAS AU VOLANT » : 4 CONSEILS DE PROS



7 engagements pour une route plus sûre

Plus de 1200 employeurs

ont signé les 7 engagements pour la sécurité de leurs collaborateurs. Soit 3 millions de salariés concernés par une route plus sûre. Votre signature a le pouvoir de faire reculer l'insécurité routière : vous aussi, rejoignez le mouvement !

LES 7 ENGAGEMENTS



Nous limitons aux cas d'urgence les **conversations téléphoniques** au volant



Nous prescrivons la **sobriété** sur la route



Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**



Nous n'acceptons pas le **dépassement des vitesses autorisées**



Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet



Nous favorisons la **formation** à la sécurité routière



Nous encourageons les **conducteurs de deux-roues** à mieux s'équiper

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



entreprises.routeplussure.fr
#employeursengages
#routeplussure

100% - photos © AGF / Photoimpact